



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : affaire suivie dans vos services par Mme DEBUIRE

**Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de Metz-Métropole
Pôle urbanisme - Gestion du droit des sols**
Harmony Park
11, boulevard Solidarité
BP 55025
57071 METZ CEDEX 3

Metz, le 24 novembre 2014

Objet : Avis sur permis d'aménager n° 057 454 14 Y0001
Lotissement rue Saint-Blaise à MECLEUVES

Monsieur le Président,

Par bordereau en date du 18 novembre 2014, vous sollicitez l'avis de la police de l'eau sur un permis d'aménager déposé par la LHA EURL les Vignottes et enregistré dans vos services sous le n° 057 454 14 Y0001 :

- aménagement d'un lotissement le Clos Saint-Blaise sur la commune de MECLEUVES.

Le projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration Loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales. Ce dossier a donné lieu à un récépissé en date du 27 août 2014 (cf. copie ci-jointe accompagnée de la fiche descriptive du projet). Il est à noter que le débit de sortie de l'ouvrage de rétention est limité à 20 l/s (conforme au plan d'assainissement du PA). L'exutoire des eaux pluviales à la sortie du bassin est bien un cours d'eau intermittent, affluent du ruisseau de Champ le Boeuf et non un fossé.

En revanche, le porter à connaissance concernant la gestion des eaux usées est encore en cours d'instruction. Des précisions ont été demandées à Haganis concernant la capacité du réseau et le calage du déversoir d'orage.

Par ailleurs, avec le raccordement de ce lotissement, la station d'épuration atteindra sa limite de capacité de traitement et hydraulique. Aucune autre extension de l'urbanisation ne pourra être accordée sur cette commune sans vérification préalable que le réseau et ses ouvrages sont suffisamment dimensionnés pour collecter et transporter la pollution jusqu'à la station et sans augmentation des capacités de traitement de cette dernière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Direction Départementale des Territoires – Service de l'Eau – Unité Police de l'Eau

17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 1

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h

www.moselle.gouv.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à un droit d'accès et de restriction aux informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au service instructeur police de l'eau indiqué ci-dessus.